

## Biplace Stufe 1 Niveau 1

(Pilot - Pilot/Schüler zu Ausbildungszwecken)

(Pilote - Pilote / Élève dans le cadre de la formation)

Avoir 20 ans  
révolus



Examen théorique  
Biplace 3

Examen pratique

« vols solo »

(avec ses conditions  
d'admission préalables selon  
les directives Biplace 1)

→ Si cet examen n'était déjà  
fait pour biplace 1 au cours  
des 3 dernières années

Min. 30 vols de  
formation biplace  
(après l'obtention du Brevet  
Biplace 1)

Vol de contrôle  
« Encadrement du  
passager »  
(chez un pilote biplace 3  
actif)

Examen pratique Biplace 3 « vols biplace »

## Biplace Stufe 3 Niveau 3

(Pilot - Passagier, gewerbsmässig)

(Pilote - Passager, commercial)

Le titre Biplace 3 delta est limité à 3 ans et doit être renouvelé avant son expiration pour une nouvelle période de 3 ans (\*). Dans le cas contraire, il est rétrogradé en Biplace 2 (pilote-passager, non commercial).

(\*) Pour prolonger la durée de validité des vols commerciaux de trois ans, il faut, après l'obtention du brevet Delta Biplace 3 ou son dernier renouvellement :

- avoir effectué au moins 30 vols biplace - dont au moins 5 par an - (justificatifs de vol tenus et conservés sous sa propre responsabilité), ou
- avoir suivi un vol de contrôle « encadrement du passager » reconnu par la FSVL, ou
- avoir réussi l'examen pratique biplace 1 "vols biplace".